

DOCUMENT APPROUVE - 3 FEVRIER 2016

Schéma de cohérence territoriale  
**VAL D'ADOUR**

*2- Projet d'Aménagement  
et de Développement Durables*



# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF .....	5
ROLE DU PADD .....	5
STRUCTURATION DU PADD .....	6
<b>AMBITION 1 .....</b>	<b>7</b>
<b>ASSURER UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ENSEMBLE DES BASSINS DE VIE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>AMBITION 2 .....</b>	<b>12</b>
<b>RENFORCER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE EN STRUCTURANT L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET EN CONFORTANT L'ARMATURE ECONOMIQUE.....</b>	<b>12</b>
<b>AMBITION 3 .....</b>	<b>18</b>
<b>PRESERVER L'EAU, LES RESSOURCES NATURELLES ET PROTEGER LA BIODIVERSITE.....</b>	<b>18</b>
<b>AMBITION 4 .....</b>	<b>23</b>
<b>ASSURER LE DESENCLAVEMENT TERRITORIAL EN DEVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES ADAPTES .....</b>	<b>23</b>
<b>AMBITION 5 .....</b>	<b>27</b>
<b>PRESERVER LES UNITES PAYSAGERES ET LE PATRIMOINE LOCAL.....</b>	<b>27</b>

# Préambule

## Rappel du contexte législatif

Dans son article L122-1-3, le code de l'urbanisme décrit le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

*« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.*

*Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays. »*

## Rôle du PADD

Le Projet de territoire du SCoT du Val d'Adour doit affirmer clairement les grands choix stratégiques garants d'un développement durable, faisant de l'économique, du social et de l'environnemental un tout cohérent. Ce projet de territoire constituera le socle garant d'une cohérence des politiques publiques permettant un aménagement équilibré du territoire.

Les grands principes suivants doivent guider l'élaboration du projet de territoire et garantir sa durabilité :

- la gestion économe et équilibrée de l'espace (naturel, urbanisé, agricole et forestier) ;
- le principe de diversité des fonctions et de mixité sociale ;
- le respect de l'environnement (préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol et des écosystèmes...) ;
- la cohérence des politiques publiques entre elles et à l'échelle du Val d'Adour

Le PADD est un projet politique et prospectif, « accessible » au plus grand nombre, définissant des orientations générales stratégiques.

La réflexion prospective est indispensable à la définition d'un projet d'aménagement et de développement durables. Pour dessiner dans le SCoT l'aménagement de notre territoire pour les vingt ans qui viennent, nous devons nous interroger sur les mutations qui affecteront notre société dans son ensemble, et sur leurs conséquences sur le territoire du SCoT du Val d'Adour. Quels défis économiques, sociaux, technologiques ou environnementaux devons-nous relever ? Et nous savons aussi que les choix d'aujourd'hui influenceront à long terme sur l'avenir des générations futures.

Construit à partir des conclusions du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement, des scénarios de développement et des possibilités d'évolution du territoire, le PADD constitue la base du projet, sur laquelle sera établi le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

En effet, c'est dans le DOO que sont inscrits la traduction spatiale, qualitative et quantitative des orientations du PADD, la définition des principes de la politique d'urbanisme et de l'aménagement, des règles communes. Ce document, rassemble l'ensemble des prescriptions et recommandations, il constitue l'indispensable relai réglementaire permettant la mise en œuvre du PADD.

## Structuration du PADD

Le PADD du SCoT du Val d'Adour s'articule autour de cinq grandes ambitions :

1. Assurer un développement harmonieux de l'ensemble des bassins de vie du territoire
2. Renforcer l'attractivité territoriale en structurant l'offre en équipements et en confortant l'armature économique
3. Préserver l'eau, les ressources naturelles et protéger la biodiversité constituant le socle de notre patrimoine premier
4. Assurer le désenclavement territorial en développant les infrastructures numériques et des modes de transport adaptés
5. Préserver les unités paysagères et valoriser le patrimoine local

# Ambition 1

*Assurer un développement harmonieux de  
l'ensemble des bassins de vie du territoire*

## Introduction

Le SCOT souhaite créer les conditions d'une croissance démographique sur l'ensemble de son territoire. C'est pourquoi, afin d'infléchir les tendances identifiées ces dernières années, notamment au Nord du territoire (perte de population), et de permettre à chaque partie du territoire d'avoir accès au développement, le projet vise à adapter les rythmes de croissance en fonction des pôles et des influences externes (dynamiques Nord/Sud, attractivité tarbaise, etc.) en :

- Confortant l'attractivité des bourgs-centre identifiés (maillage territorial),
- maîtrisant mieux la croissance sur certaines parties du territoire, ayant connu un développement périurbain récent sous influence de l'aire urbaine tarbaise,
- permettant le renouvellement démographique de toutes les communes, y compris celles les plus éloignées des bourgs-centres.

Le projet vise donc à assurer une progression démographique différenciée selon les différents secteurs du territoire.

Cette croissance démographique devra être accompagnée d'une politique du logement ambitieuse visant à s'adapter aux évolutions démographiques observées : vieillissement, diminution de la taille des ménages, changement dans la demande d'hébergement, accès au logement pour les ménages les moins aisés, etc.

CONSTATS	ENJEUX
<p><i>ORGANISATION TERRITORIALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Un territoire maillé autour d'un réseau de huit bourgs-centres</i></li></ul> <p><i>DEMOGRAPHIE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Un regain d'attractivité du territoire : +2480 habitants en 10 ans ; toutefois 1/3 environ du territoire perd de la population</i></li><li>• <i>Un solde naturel déficitaire</i></li><li>• <i>Un vieillissement progressif de la population susceptible d'impacter sensiblement le territoire</i></li></ul> <p><i>HABITAT</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Une dynamique de la construction signe d'attractivité du territoire</i></li><li>• <i>Un parc de logements vacants important, notamment dans les bourgs-centre</i></li></ul>	<p><i>ORGANISATION TERRITORIALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Conforter le maillage du territoire</i></li></ul> <p><i>DEMOGRAPHIE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Créer les conditions nécessaires à l'attractivité de nouvelles populations</i></li><li>• <i>Trouver un équilibre entre le développement démographique des vallées et des secteurs de coteaux aux soldes naturels souvent négatifs</i></li><li>• <i>Anticiper le vieillissement de la population</i></li></ul> <p><i>HABITAT</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Diversifier et adapter le parc de logement (taille, logements sociaux, accessibilité...)</i></li><li>• <i>Favoriser la réhabilitation du bâti ancien</i></li></ul>

## Ambitions du SCoT

- **Conforter le développement de l'ensemble des bassins de vie du territoire, en prenant en compte les dynamiques démographiques à venir (développement modéré) et les dynamiques des territoires limitrophes (influences)**

- ⇒ La structuration du territoire est déclinée autour d'une croissance annuelle moyenne de 0.3 %, qui génère un besoin de l'ordre de 4800 à 5000 logements.
- ⇒ Rééquilibrer le développement territorial en affectant des taux différenciés par bassin de vie, afin de tenir compte de la situation des différents bassins.

- **Maintenir la structure multi-polarisée du territoire par le renforcement et la mise en réseau des bourgs-centre.**

- ⇒ Bourgs identifiés comme structurants : Aignan, Lembeye, Marciac, Maubourguet, Plaisance, Rabastens de Bigorre, Riscle, et Vic en Bigorre
- ⇒ Renforcer le poids des bourgs-centre pour structurer le développement, afin que ce dernier profite à tout le territoire : 42 % du développement démographique sur les bourgs-centre, 58 % sur les communes rurales
- ⇒ Le renforcement des bourgs-centre passe par un renforcement de leur poids économique (cf. ambition n°2), du maillage en commerces, services et équipements (cf. ambition n°2), la diversification de leur parc de logements (cf. ambition n°1) et une meilleure mise en réseaux de ces derniers (cf. ambition n°4)

- **Assurer un développement des communes rurales en cohérence avec l'objectif de renforcement des bourgs-centre.**

- **Accompagner le développement démographique et urbain d'une politique visant à développer des emplois et services, afin de limiter les besoins de mobilité et ainsi limiter l'impact du développement sur les déplacements**

- **Revitaliser le centre des bourgs par la reconquête des bâtiments existants vacants**

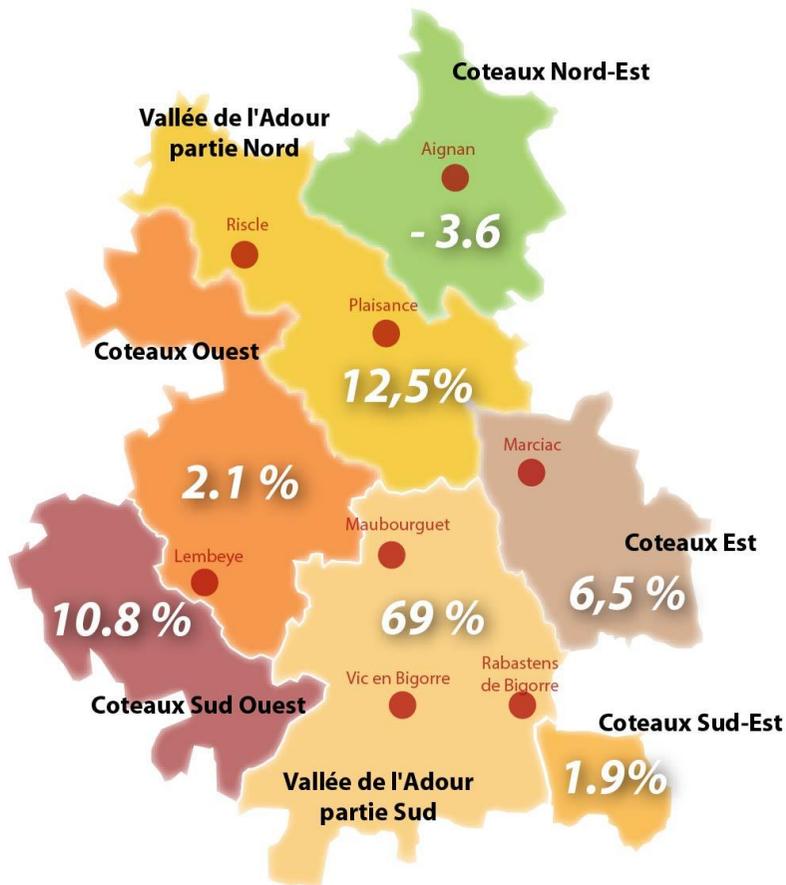
- ⇒ Eviter de mettre en concurrence réhabilitation et construction neuve, notamment dans les communes ayant plus de 8% de vacance dans leur parc de logements et plus de 20 unités.
- ⇒ Diversifier le parc de logements pour rééquilibrer le parc global, pour s'adapter à l'évolution des besoins, de la capacité financière des habitants et des modes de vie (perte d'autonomie, ressources financières limitées), pour économiser le foncier, conformément aux objectifs de réduction de la consommation d'espace (cf. ambition n°5)

- **Promouvoir une offre sociale sur le territoire en mettant la priorité sur les bourgs-centre**

- ⇒ au moins 10% du parc de logements nouvellement créé sur les bourgs-centre devra être à caractère social
- ⇒ favoriser l'émergence d'opérations à vocation sociale sur les autres communes (notamment dans le cadre de réhabilitations)

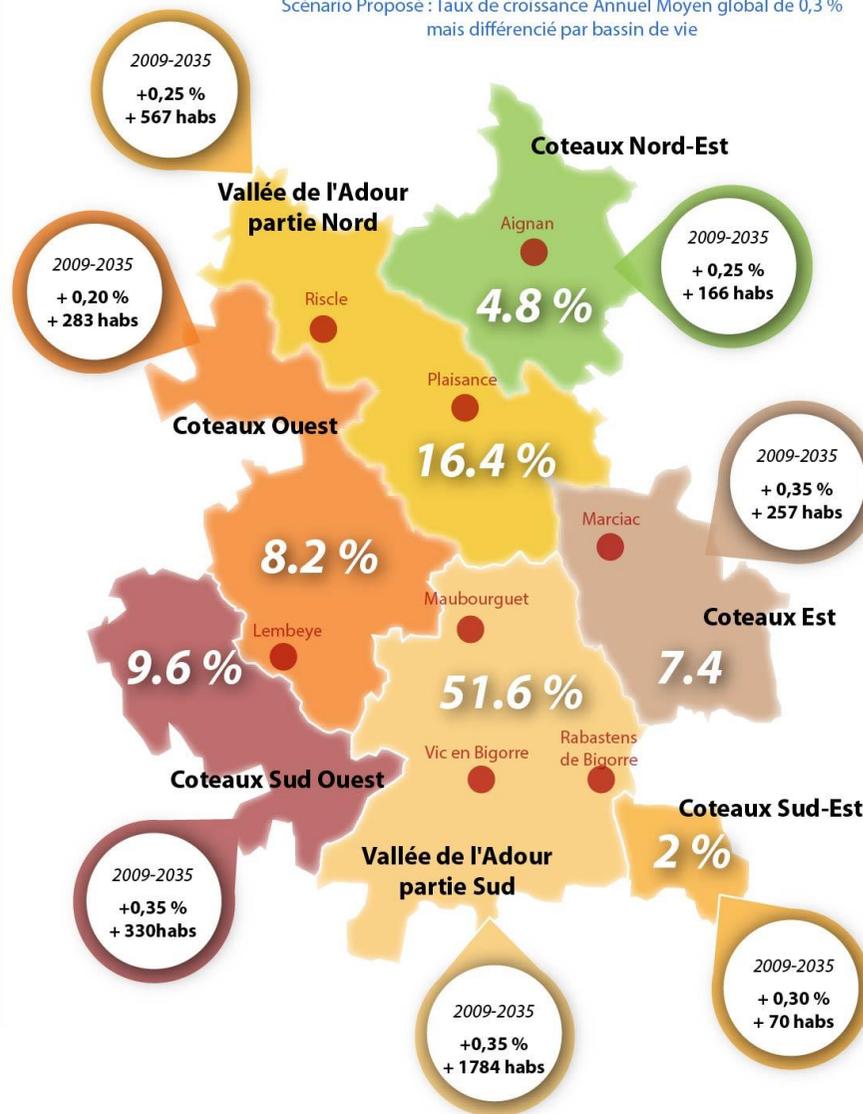
# Rééquilibrage de la répartition de la croissance

Répartition de la croissance 1999-2009



Répartition de la croissance 2009-2035 et taux de croissance annuel moyen 2009-2035

Scénario Proposé : Taux de croissance Annuel Moyen global de 0,3 % mais différencié par bassin de vie



BASSINS DE VIE : <i>Taux de Croissance Annuel Moyen de 0,3 % sur le SCoT renventilé sur les bassins de vie</i>	POPULATION			LOGEMENT		
	Population 2009	Croissance 2009-2035 (gain de population)	Répartition population SCoT 2035	Résidences principales 2009	Moyenne des besoins en RP (prévisions taille ménage Insee et poursuite des tendances)	Résidences principales 2035
Secteur 1 - Vallée de l'Adour Sud : 0,35 %	19 605	1 784	45,4%	7 883	1 974	9 857
Secteur 2 - Coteaux Sud-Ouest : 0,35 %	3 631	330	8,4%	1 421	529	1 950
Secteur 3 - Coteaux Sud- Est : 0,30 %	893	70	2,0%	359	180	538
Secteur 4-Vallée de l'Adour Nord : 0,25 %	8 729	567	19,7%	3 707	1 098	4 805
Secteur 5 - Coteaux Nord- Est : 0,25 %	2 547	166	5,8%	1 150	290	1 440
Secteur 6 - Coteaux Ouest : 0,20 %	5 438	283	12,1%	2 373	477	2 850
Secteur 7 - Coteaux Est : 0,35 %	2 822	257	6,5%	1 265	266	1 531
<b>TERRITOIRE SCoT</b>	<b>43 665</b>	<b>3 457</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 157</b>	<b>4 814</b>	<b>22 971</b>

BOURGS CENTRES : 42 % de la croissance	POPULATION			LOGEMENT		
	Population 2009	Croissance 2009-2035 (gain de population)	Population 2035	Résidences principales 2009	Moyenne des besoins en RP (prévisions taille ménage Insee et poursuite des tendances)	Résidences principales 2035
Lembeye	776	131	907	364	120	484
Risde	1 718	142	1 860	788	181	969
Aignan	802	61	863	397	94	491
Plaisance du Gers	1 465	121	1 586	688	161	848
Marcillac	1 234	136	1 370	568	148	717
Maubourguet	2 449	231	2 680	1 112	268	1 380
Rabastens de Bigorre	1 441	136	1 577	592	133	725
Vic en Bigorre	5 200	490	5 690	2 198	504	2 702
<b>TOTAL BOURGS CENTRES</b>	<b>15 085</b>	<b>1 447</b>	<b>16 532</b>	<b>6 708</b>	<b>1 608</b>	<b>8 317</b>

COMMUNES RURALES : 58 % de la croissance	POPULATION			LOGEMENT		
	Population 2009	Croissance 2009-2035 (gain de population)	Population 2035	Résidences principales 2009	Moyenne des besoins en RP (prévisions taille ménage Insee et poursuite des tendances)	Résidences principales 2035
Secteur 1 -Vallée de l'Adour Sud	10 515	928	11 443	4 376	571	4 947
Secteur 2 - Coteaux Sud-Ouest	3 631	330	3 961	1 421	339	1 760
Secteur 3 - Coteaux Sud- Est	893	70	963	1 103	210	1 313
Secteur 4-Vallée de l'Adour Nord	5 546	304	5 850	2 231	309	2 539
Secteur 5 - Coteaux Nord- Est	1 745	104	1 849	752	77	829
Secteur 6 - Coteaux Ouest	4 662	152	4 814	2 009	229	2 238
Secteur 7 - Coteaux Est	1 588	121	1 709	838	105	943
<b>TOTAL COMMUNES RURALES</b>	<b>28 580</b>	<b>2 010</b>	<b>30 590</b>	<b>12 730</b>	<b>1 838</b>	<b>14 568</b>

# Ambition 2

*Renforcer l'attractivité territoriale en structurant l'offre en équipements et en confortant l'armature économique*

## Introduction

Le territoire du SCoT est maillé par un réseau de bourgs-centre qui concentre les services à la population. Le service scolaire est présent dans de nombreuses communes, et le territoire a déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat ou du commerce. Cependant, le Pays du Val d'Adour reste dépendant des pôles voisins (Tarbes, Pau, etc.) pour les services de rang supérieurs (santé, études supérieures, etc.).

Le maintien du maillage territorial en termes d'équipements, commerces et services apparaît comme un enjeu majeur ; le renforcement de certaines polarités au travers du SCoT permettra un rééquilibrage de l'offre et facilitera l'accessibilité des populations aux équipements et services.

Le territoire du Val d'Adour compte de nombreux atouts en matière économique avec des filières bien représentées (agroalimentaire, viticulture, artisanat) et un réseau de PME plutôt dense. Favoriser le maintien et la reprise de ces activités peut permettre d'agir aussi bien sur l'emploi que sur les services privés en milieu rural. Le territoire dispose également d'un potentiel d'économie présentielle en émergence. Profiter de la proximité des agglomérations de Pau et Tarbes tout en limitant la dépendance à ces pôles d'emplois sera un enjeu important pour toute la partie sud, afin de ne pas devenir de simple « cités dortoirs ».

Plus généralement, la politique du SCoT consistera à rechercher un développement équitable de l'emploi sur toutes les parties du territoire en s'appuyant sur les bourgs-centre existants, avec pour objectif le maintien du ratio habitant / emploi actuel de chacun des bassins de vie.



## CONSTATS

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Une progression du nombre d'actifs (+1319 soit 7.7% en 10 ans) et d'emplois (+814 soit +6.1% en 10 ans)
- Un réseau de zones d'activités économiques bien identifié
- Un grand nombre de TPE/PME
- Des emplois industriels nombreux dans l'agroalimentaire, autour d'Euralis Gastronomie et Danone
- Un secteur agricole présent sur l'ensemble du territoire, mais en mutation : diminution du nombre d'emplois (- 419 soit -15% en 10 ans) et d'actifs (- 609 soit -26% en 10 ans)
- Un potentiel d'économie présentielle en émergence
- Un large potentiel de développement de l'économie touristique

### SERVICES

- Des efforts consentis sur le développement des équipements et des services (accueil de loisirs, petite enfance, culture, santé...), une forte concentration dans les bourgs-centres
- Une partie gersoise en retrait en ce qui concerne le développement des technologies numériques
- Une dépendance aux pôles voisins pour les services de santé supérieurs

## ENJEUX

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

- Rechercher un développement équitable de l'emploi sur toutes les parties du territoire en s'appuyant sur les bourgs-centres, et notamment à travers leurs zones d'activités économiques
- Mettre à profit la proximité des agglomérations voisines (Tarbes, Pau, Aire/Adour) pour développer l'économie présentielle, tout en limitant la dépendance à ces pôles d'emplois
- Favoriser le maintien et la reprise des TPE/PME/PMI, notamment artisanales, commerciales, agricoles
- Mettre en place les conditions de pérennité des emplois liés à l'agriculture et à l'industrie, secteurs jouant un rôle déterminant dans l'économie locale
- Structurer l'économie touristique

### SERVICES

- Le maintien du maillage du territoire en équipements et services aux habitants
- Un renforcement des bourgs-centre pour rééquilibrer l'offre et permettre un accès plus rapide pour les populations périphériques des communes rurales
- La coordination, à l'échelle du territoire, de la mise en place des actions et des services
- Le maintien et le renforcement de l'offre de soins

## Ambitions du SCoT

- **Prendre en compte les dynamiques des territoires limitrophes et limiter la fuite vers les grands pôles d'emplois voisins (Tarbes, Pau, etc.) en assurant une augmentation de l'emploi sur le Val d'Adour.**
  - **Maintenir le niveau d'emploi sur tous les bassins de vie, voire l'améliorer sur les bourgs-centre du territoire.**
- ⇒ Permettre la création de 1000 à 1100 emplois sur le territoire et faciliter leur création sur chaque bassin de vie
- **Mettre en œuvre une politique d'accueil des entreprises et de maintien des activités sur tout le territoire du SCoT.**
- ⇒ Donner une lisibilité au territoire sur le plan économique : définir des approches thématiques afin de mieux communiquer sur le potentiel local, hiérarchiser et polariser les espaces d'accueil d'activités
- ⇒ Développer la coordination entre communautés de communes pour asseoir le réseau des zones d'activités économiques
- ⇒ Privilégier la restructuration des zones d'activités et la reconquête des friches avant de créer de nouveaux espaces d'accueil à des fins économiques
- ⇒ Proposer une offre foncière cohérente et de qualité dans les zones d'activités (intégration paysagère, desserte numérique...)
- ⇒ Conforter la filière industrielle en favorisant le développement d'infrastructures nécessaires à sa compétitivité
- ⇒ Favoriser la reprise et le développement des entreprises artisanales
- ⇒ Développer la formation en lien avec les filières locales



- **Chercher de nouveaux ressorts au dynamisme économique, en favorisant la diversification et l'émergence de nouvelles filières.**
  - ⇒ Développer une économie touristique autour d'une zone de destination homogène fondée sur le développement d'une offre culturelle et sur la promotion des atouts du territoire (paysages, nature, gastronomie, fête)
  - ⇒ S'engager vers une économie verte : le bois, la biomasse et les énergies durables (d'autant que le Pays Val d'Adour est lauréat de l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour une croissance verte")
- **Favoriser le maintien et la reprise des exploitations agricoles et des activités qui y sont liées (agro-alimentaire).**
  - ⇒ En préservant l'outil de travail (cf. ambition n°5)
  - ⇒ En préservant une agriculture diversifiée pour dynamiser les filières agro-alimentaires
  - ⇒ En encourageant le développement de filières de consommation locale et la filière touristique



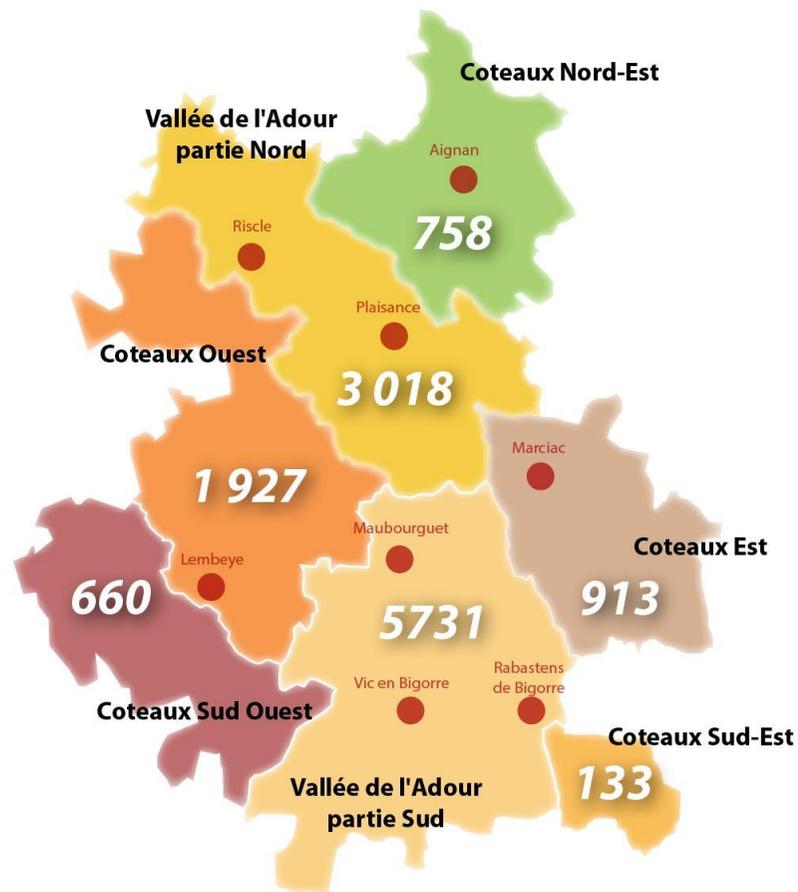
- **Développer le niveau de services (enfance-jeunesse, éducation, santé, sport, culture) et de commerces pour renforcer l'attractivité du territoire du Val d'Adour et accueillir de nouveaux ménages.**
  - ⇒ Développer l'offre en équipements sur les bourgs-centre du territoire afin d'assurer un maillage équilibré et de qualité
  - ⇒ Maintenir une qualité de services et d'équipements au sein des autres communes
  - ⇒ Conforter les services et équipements au centre des bourgs afin de favoriser le lien social et l'accessibilité



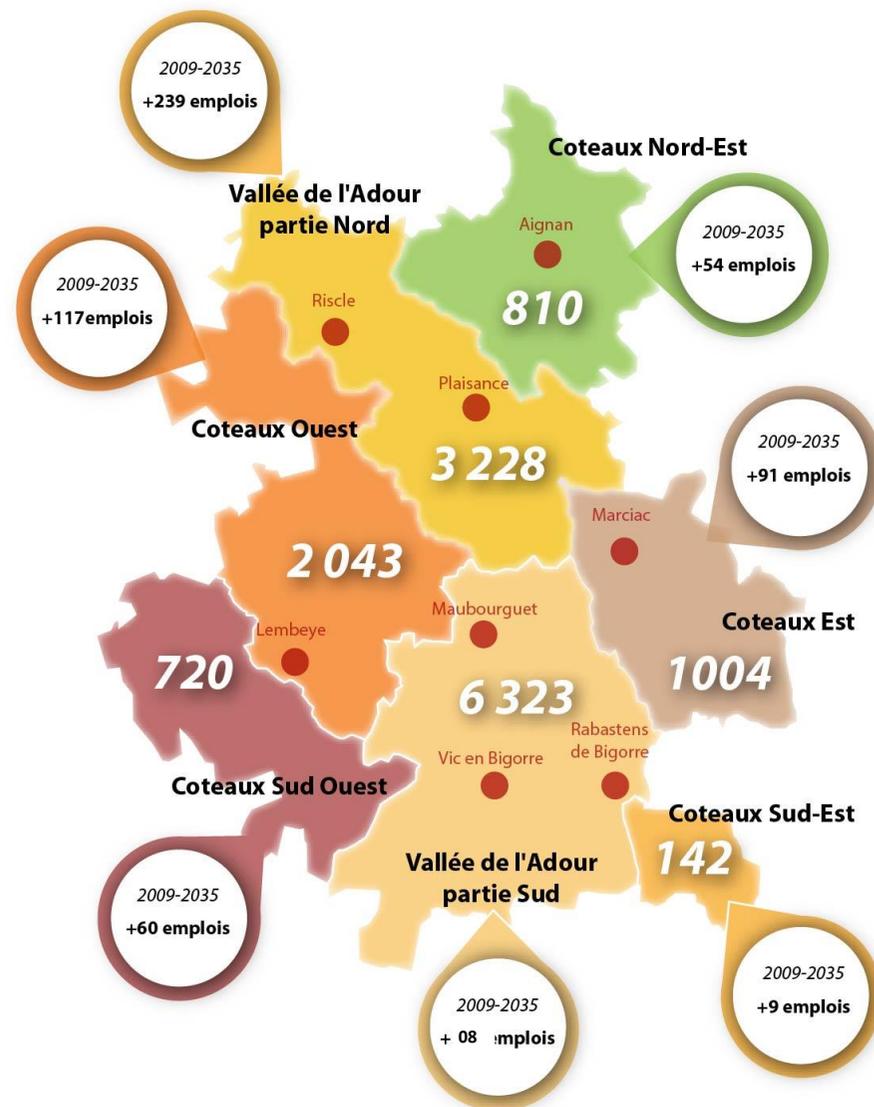
- **Optimiser les investissements pour proposer aux habitants une offre diversifiée et complémentaire (approche communautaire des besoins).**
- **Promouvoir l'exemplarité énergétique des équipements afin de limiter les consommations d'énergie.**
- **Permettre le développement des activités d'extraction de matériaux (carrières, gravières ...) sous réserve de veiller à limiter leurs impacts paysagers et environnementaux (nuisances pour les habitants, impacts sur les continuités écologiques ...)**

# Maintenir le niveau d'emplois sur les bassins de vie

Nombre d'emplois en 2009



Nombre d'emplois en 2035



# Ambition 3

*Préserver l'eau, les ressources naturelles et protéger la  
biodiversité*

## Introduction

Au même titre que les sols, la ressource en eau est limitée, et l'évolution du climat tend à réduire les volumes disponibles. Elle est exploitée pour l'usage domestique, par l'industrie et par l'agriculture, pour l'irrigation.

Les besoins de l'activité agricole en matière de ressource en eau, importants sur le territoire, posent la question de l'équilibre à trouver entre les enjeux économiques d'une activité importante sur le territoire et les enjeux écologiques liés à la gestion (quantitative et qualitative) de la ressource en eau.

Dans un contexte de croissance démographique, de changement climatique, la gestion quantitative de l'eau doit permettre de répondre aux besoins, d'éviter les conflits d'usages et de respecter des débits suffisants à l'étiage.

D'un point de vue qualitatif, l'état des cours d'eau est altéré (notamment du fait de l'agriculture intensive), et d'importants efforts restent encore à faire pour corriger les effets négatifs liés aux activités humaines.



Le SCoT entend faire de la gestion de la ressource en eau un enjeu majeur au service du développement durable du territoire.

Au-delà de la ressource en eau, le territoire est marqué par une diversité des milieux naturels remarquables (forêts, cours d'eau, pelouses...) et une matrice agricole favorable à la biodiversité sur une partie des coteaux. La vallée de l'Adour est structurante et joue le rôle de zone refuge et d'axe de déplacement pour la faune à l'échelle du SCoT.

On note cependant une faible représentativité des espaces inventoriés et réglementaires.

Les enjeux environnementaux seront de préserver la trame verte et bleue à partir :

- des espaces inventoriés (Natura 2000, ZNIEFF, APB, sites classés et inscrits, etc.) ;
- de la valorisation de la nature ordinaire (bocage, boisements...) ;

## CONSTATS

### RESSOURCES

- *Un réseau hydrographique majeur et identitaire*
- *Des dispositifs et des politiques de gestion en émergence*
- *Des prélèvements agricoles prédominants et importants*
- *Des canaux artificiels qui réalimentent la nappe alluviale*
- *Des lacs et des retenues d'eau de plusieurs millions de mètres cubes*
- *De nombreux cours d'eau à l'état altéré (hausse des teneurs en nitrates et pesticides)*
- *Affaiblissement du débit d'étiage très marqué*
- *Des risques sanitaires liés à l'eau potable*
- *Une couverture des SPANC inégale sur le territoire*
- *Un potentiel de développement important lié aux ressources naturelles et à la biomasse (déchets agricoles)*

### MILIEUX

- *Présence de fortes unités touristiques et un projet de sentier écologique et de découverte le long de l'Adour*
- *Diversité des milieux naturels remarquables (forêts, cours d'eau, pelouses...)*
- *Espaces naturels et semi-naturels relictuels dans les vallées*

### BIODIVERSITE

- *Vallée de l'Adour structurante et jouant le rôle de zone refuge et d'axe de déplacement pour la faune à l'échelle du SCoT*
- *Faible représentativité des espaces inventoriés et réglementaires*

## ENJEUX

### RESSOURCES

- *Préserver la nappe alluviale de l'Adour et son cours d'eau*
- *Reconquérir la qualité chimique et biologique des eaux concernées : faire évoluer et diversifier les pratiques agricoles*
- *Préserver les masses d'eau souterraines vulnérables*
- *Garantir le niveau piézométrique de la masse d'eau de l'éocène*
- *Développer et mettre à jour les normes des systèmes d'assainissement*
- *Valoriser les potentiels et la recherche de débouchés dans les énergies renouvelables (d'autant que le Pays Val d'Adour est lauréat de l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour une croissance verte")*

### MILIEUX

- *Préserver les grands cours d'eau et leurs milieux associés du Val d'Adour*
- *Protéger l'ensemble des secteurs naturels (refuge) du Val d'Adour*
- *Identifier les zones humides et la matrice agricole de l'Armagnac*
- *Préserver les boisements et les pelouses sèches du Béarn*

### BIODIVERSITE

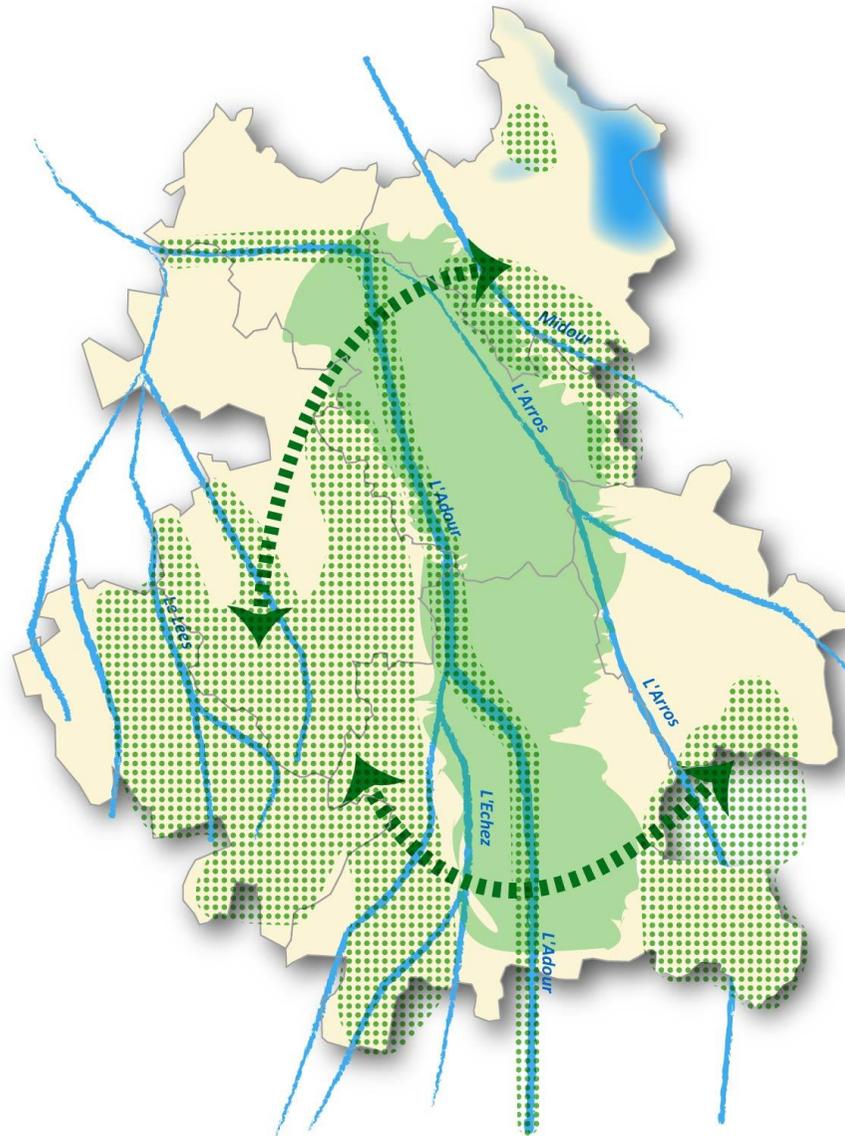
- *Maintenir voire restaurer des continuités écologiques, notamment celles en lien avec les grands cours d'eau*

## Ambitions du SCoT

- **Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau afin d'assurer l'alimentation en eau potable des populations.**
  - **limiter les apports de nitrates et produits chimiques d'origine agricole dans les masses d'eau superficielles en luttant notamment contre le lessivage des sols (développement de réseaux de haies, fossés, couverts végétaux hivernaux, ...).**
  - **limiter l'imperméabilisation des sols afin de limiter les risques de micro-inondation.**
  - **Mettre en place une politique volontariste de maîtrise des rejets d'eaux chargés.**
  - **Permettre la sécurisation de la ressource en eau**
  - **Adopter un principe de précaution pour préserver la ressource sol (cf. ambition n°5).**
  - **Accompagner le développement de la filière bois-énergie, la valorisation de la biomasse et de la géothermie.**
  - **Respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques en prenant en compte les zones nécessaires à la gestion des crues, au bon fonctionnement et à la recharge des nappes, les zones humides, les espaces de liberté des rivières, les corridors biologiques, etc.**
- **Valoriser les atouts liés au patrimoine naturel pour conforter l'attractivité touristique du Val d'Adour (sentier de découverte le long de l'Adour, œnotourisme, ...).**
  - **Lutter contre la fragmentation des principaux corridors écologiques causés par l'étalement urbain et les infrastructures de transport.**
    - ⇒ Identifier les coupures d'urbanisation et corridors à protéger strictement
    - ⇒ Préserver les espaces naturels et agricoles, les éléments végétaux et aquatiques situés au cœur des espaces urbanisés
  - **Préserver de l'urbanisation les espaces naturels et agricoles qui participent au fonctionnement du réseau écologique.**
    - ⇒ Protection des milieux les plus riches qui constituent des réservoirs de biodiversité
    - ⇒ Protection des habitats plus ordinaires qui permettent les relations écologiques entre les réservoirs : réseau bocager, boisements, canaux de l'Adour, etc.
    - ⇒ Protection stricte des milieux aquatiques et humides (cours d'eau, berges, ripisylves, forêts alluviales, zones humides) de l'artificialisation et du dérangement par les activités humaines
  - **Rechercher une cohérence dans la définition des trames vertes et bleues et des corridors écologiques avec les territoires limitrophes**
  - **Favoriser la diversification des productions agricoles afin de maintenir une biodiversité riche.**

## Gérer les ressources naturelles, l'eau et protéger la biodiversité

-  Éléments constitutifs de la trame bleue
-  Principaux réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques à préserver pour favoriser la jonction coteaux à coteaux (localisation à préciser dans le Document d'Orientations et d'Objectifs)



# Ambition 4

*Assurer le désenclavement territorial en développant les infrastructures adaptées*

## Introduction

En termes de mobilités internes, le Pays du Val d'Adour devra répondre aux enjeux propres à son territoire : transports publics à adapter aux flux diffus, recherche de multimodalité (intégrant la voiture), recherche de connexions aisées entre bourgs-centre du territoire.

Une offre de transport collectif par bus existe en lien avec Tarbes et Aire sur Adour mais le manque de coordination et l'absence d'offre multimodale pénalise la fréquentation de ces lignes. En lien avec les territoires voisins, le SCoT devra clarifier l'organisation des liaisons routières vers l'extérieur du territoire.

Les transports collectifs peuvent également constituer une réponse à la perte d'autonomie et de mobilité des personnes âgées ou des personnes isolées. Aussi, le SCoT tendra vers le développement de nouvelles formes urbaines et une densification du tissu urbain, ce qui permettra de favoriser, à termes, les déplacements par modes doux, notamment pour de courtes distances.

CONSTATS	ENJEUX
<p><i>MOBILITE EXTERNE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Le Val d'Adour : une porte d'entrée vers les Pyrénées</i></li><li>• <i>Des projets d'amélioration du réseau routier en cours ou en réflexion</i></li><li>• <i>Un réseau routier et transports collectifs vers Tarbes et Aire-sur-Adour correctement dimensionné</i></li><li>• <i>Un territoire objet de déplacements longs, et donc une population soumise pour partie aux variations du coût de l'énergie</i></li></ul> <p><i>MOBILITE INTERNE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Un territoire varié comprenant un espace périurbain peu pris en compte par les politiques d'aménagement des agglomérations voisines</i></li><li>• <i>Une offre en transport collectif localement dense, mais qui montre les limites intrinsèques des transports publics en contexte rural</i></li><li>• <i>Un manque de coordination des différentes politiques publiques de transport (multimodalités)</i></li></ul>	<p><i>MOBILITE EXTERNE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Organiser les liaisons routières vers l'extérieur du territoire</i></li></ul> <p><i>MOBILITE INTERNE</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Favoriser l'usage des transports en commun</i></li><li>• <i>Inventer de nouvelles réponses en matière de transports publics :</i><ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Privilégiant la multimodalité et intégrant la voiture</i></li><li>• <i>Permettant les échanges entre bourgs-centre du territoire</i></li></ul></li><li>• <i>Permettre et valoriser les déplacements locaux à pied et à vélo</i></li><li>• <i>Urbaniser de façon à faciliter les déplacements locaux (urbanisation à proximité des centres des bourgs, à proximité des lieux de vie et de lien social : commerces, services, écoles, espaces publics, etc.)</i></li><li>• <i>Proposer des services pour palier la perte d'autonomie en matière de mobilité et diminuer l'exclusion</i></li></ul>

## Ambitions du SCoT

- **Optimiser les transports publics départementaux (ligne de bus) et régionaux (TER) afin d'assurer des connexions de qualité entre les cœurs de bassins de vie et les grandes agglomérations voisines.**
  - ⇒ Coordonner les politiques publiques de transports à l'échelle des trois départements
  - ⇒ Organiser les déplacements internes du territoire par rabattement vers les arrêts des lignes départementales et régionales
  - ⇒ Sécuriser les arrêts de bus et les espaces de stationnement associés
- **Favoriser le développement du covoiturage, notamment par la création de parking relais aux abords des principales voies, afin notamment de relier les grandes zones d'emplois**
  - ⇒ Mutualiser les espaces de stationnement sur les secteurs desservis par les lignes départementales et régionales
- **Maintenir la possibilité d'une réappropriation du chemin de fer => préservation des voies,**
- **Renforcer le réseau routier structurant**
  - ⇒ Privilégier l'aménagement de connexions de qualités entre les principaux bourgs-centre du territoire
  - ⇒ Hiérarchiser le réseau de voirie afin de concentrer les investissements sur les tronçons les plus stratégiques
  - ⇒ Permettre le désengorgement des centres bourgs de Riscle, Rabastens de Bigorre et Vic en Bigorre



- **Gérer les mobilités internes**
  - ⇒ Dans les bourgs-centre, favoriser l'urbanisation au plus près des centralités afin de limiter les déplacements journaliers vers les commerces, les équipements, les services => assurer une mixité fonctionnelle au sein des bourgs
  - ⇒ Organiser les mobilités piétons/cycles dans les bourgs-centre et au sein des communes dotées d'équipements (liaisons quartiers / équipements)
  - ⇒ Favoriser le développement sécurisé des modes doux à vocation utilitaire/domestique et touristique (prise en compte du schéma régional véloroute voie verte, du sentier de l'Adour,...)
  - ⇒ Améliorer les mobilités touristiques (signalétique, liaisons entre les sites majeurs du territoire, ...)
- **Renforcer l'attractivité du territoire au travers d'un soutien à l'aménagement numérique du territoire en cohérence avec les Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique :**
  - ⇒ Développer un meilleur accès aux équipements numériques ;
  - ⇒ Préparer la desserte en très haut débit ;
  - ⇒ Réduire la fracture numérique et offrir un débit adapté à l'ensemble de la population.

# Développer les infrastructures et des modes de transport adaptés



**Diminuer le volume des déplacements en véhicules individuels**

**Renforcer le réseau routier structurant**



- Tronçons stratégiques de mobilité quotidienne



- Secteur stratégique de mobilité touristique (Coteaux viticoles du Madiranais, Marciac et son festival, Château de Montaner,...etc.)



**Optimiser les transports publics départementaux et régionaux**



**Réappropriation du chemin de fer**



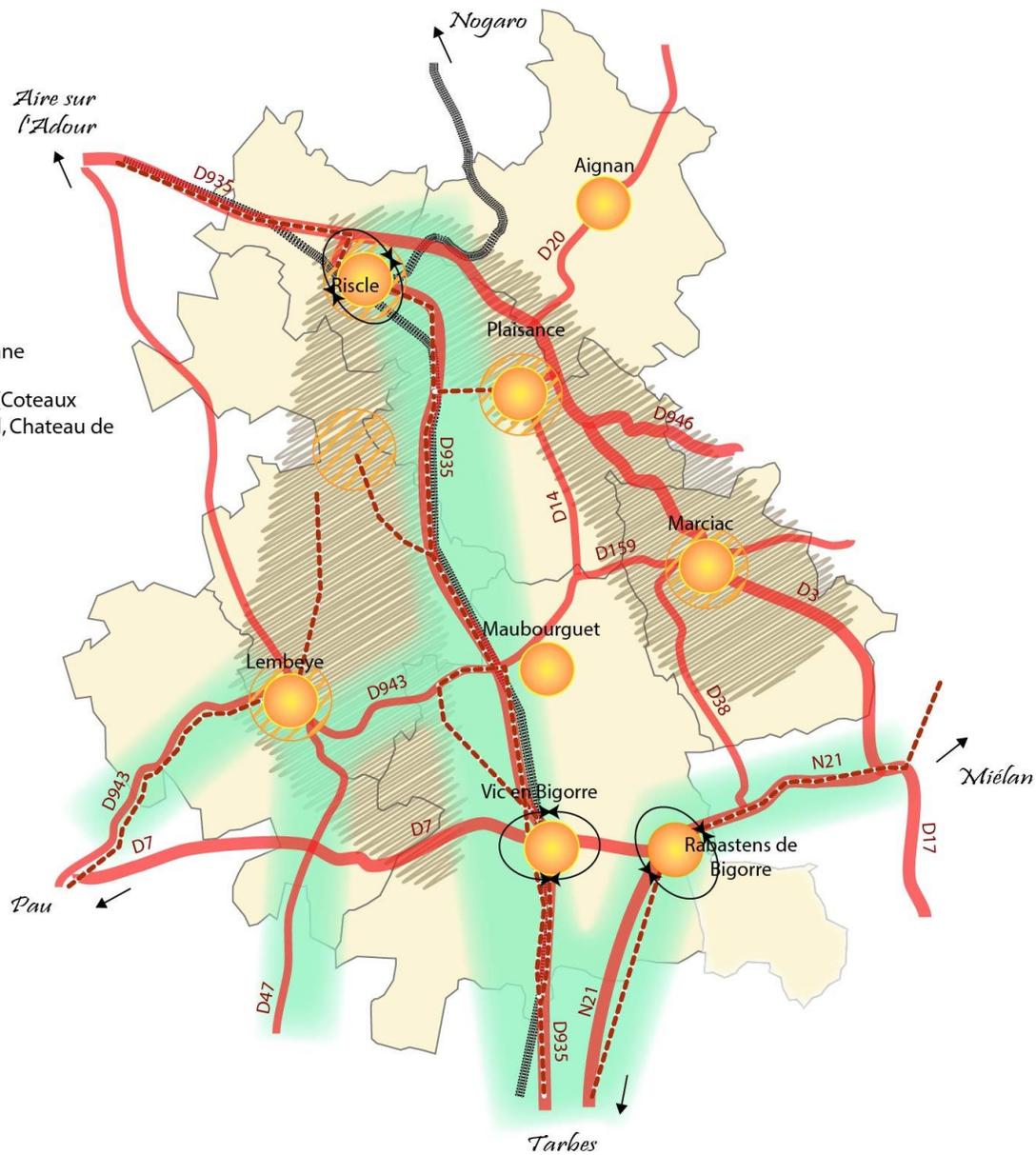
**Développer le covoiturage**



**Permettre le désengorgement de certains centres-bourgs**



Bourgs - centres



# Ambition 5

*Préserver les unités paysagères et le patrimoine local*

## Introduction

De par sa richesse, le paysage et le patrimoine sont des atouts majeurs pour le SCoT du Val d'Adour. Toutefois, l'image du territoire est de plus en plus ternie par les impacts de l'urbanisation actuelle (étalement généralisé de maisons individuelles au gré des routes et des réseaux, morcelant et mitant le grand paysage). La préservation du paysage doit donc passer avant tout par d'importants efforts en termes de recherche de qualité urbaine (formes et implantation des constructions, recherche de densité, ...).

Sur les 10 dernières années, il a été « consommé » environ 55 ha/an pour l'habitat, et artificialisés environ 100 ha/an (en intégrant les activités économiques, équipements,...), avec une importante dissémination de cette consommation d'espace générant un impact fort sur les milieux naturels et sur les espaces agricoles.

Le développement et notamment la production de logements doit s'inscrire dans une nouvelle logique afin de réduire la consommation foncière qui s'exerce au détriment des espaces agricoles ou naturels.

Par leur action sur les paysages, les activités agricoles participent à l'attractivité et à la gestion environnementale du territoire.

Le SCoT veut également contribuer à l'amélioration des fonctions économiques de la forêt, à son rôle dans la biodiversité du territoire, de prévention des risques, de réduction des dépendances aux énergies fossiles.

La réussite d'une politique durable passe donc par la préservation et la bonne gestion des espaces agricoles et forestiers.



## CONSTATS

### PAYSAGES

- *Un cadre paysager agréable : des unités paysagères qui façonnent l'identité du territoire*
- *Un ensemble de paysages patrimoniaux et naturels, porteurs de scénographies paysagères de qualité*
- *Une matrice agricole identitaire et favorable à la biodiversité sur une partie des coteaux*
- *Des itinéraires de découvertes du territoire*
- *Une banalisation de la qualité des paysages (périurbanisation, agriculture intensive, recul du bocage, déprise rurale), premier facteur d'attractivité du territoire*

### PATRIMOINE

- *Un patrimoine historique, architectural et culturel riche et remarquable*
- *Une absence d'inventaires du patrimoine vernaculaire*
- *Un patrimoine qui se dégrade*

## ENJEUX

### PAYSAGES

- *Préserver la richesse, la spécificité et la diversité des paysages du Val d'Adour*
- *Créer et/ou révéler les scénographies paysagères : perspectives sur le grand paysage, itinéraires de découverte.*
- *Asseoir l'agriculture et ses espaces comme composantes de l'identité territoriale et assurer leur préservation*
- *Maintenir l'activité agricole, principal outil de gestion des paysages*
- *Promouvoir une bonne gestion du patrimoine forestier*
- *Maîtriser les impacts paysagers du développement urbain*
- *Définir des limites et les conditions d'urbanisation*

### PATRIMOINE

- *Favoriser la préservation des patrimoines (architectural, écologique, etc.)*
- *Permettre la découverte des atouts patrimoniaux (tourisme, itinéraires de randonnées, etc.)*

## Ambitions du SCoT

- **Promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l'identité du territoire (bourgs, hameaux, bastides, castelnaux ...) et de chacune des unités paysagères ;**
    - ⇒ Préserver la lisibilité des silhouettes des bourgs et hameaux (qualité architecturale et paysagère)
    - ⇒ Donner la priorité à la reconquête du parc vacant avant d'envisager des extensions urbaines et réfléchir à la manière d'aménager les bourgs (cf. ambition n°1)
  - **Préserver la qualité et les spécificités architecturales, environnementales et paysagères du territoire.**
    - ⇒ Préserver et valoriser les points de vues sur le grand paysage (ponctuels ou global, le long des axes ou des sentiers....)
    - ⇒ Identifier, préserver et faire connaître le patrimoine remarquable (protégé, vernaculaire, ordinaire, de mémoire...)
- 
- **Etre rigoureux voire contraignant concernant les choix de localisation des futurs secteurs d'urbanisation en :**
    - ⇒ Donnant la priorité à la densification et à la maîtrise des extensions urbaines (dents creuses...)
    - ⇒ Stoppant le mitage du territoire, le développement linéaire le long des grands axes de circulation et l'étalement urbain

- **Fixer un objectif de réduction de la consommation de l'espace dans le SCOT (en intégrant des objectifs minimaux de logements à produire par hectare et par secteur géographique)**
  - ⇒ Réduire la consommation foncière et en particulier des terres agricoles à des fins urbaines (économiser à minima 30% de foncier agricole ou naturel par rapport à la décennie passée => consommer en moyenne à l'échelle du SCoT moins de 1400 m<sup>2</sup> par logement). Cet objectif sera différencié en fonction de la typologie des communes et de la dynamique enregistrée sur chaque bassin de vie
- **Préserver les espaces agricoles stratégiques au regard de leur potentiel de valorisation (terres à forte valeur agronomique, labels ou AOC existants, pâturages, etc.).**
- **En prenant appui sur des expérimentations existantes, encourager les agriculteurs à renforcer la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement, notamment en préservant ou redéployant des techniques de conservation des sols et de gestion durable de la ressource en eau (cf. ambition n°3).**
- **Promouvoir le patrimoine forestier**
  - ⇒ Développer la gestion des peuplements forestiers avec pour objectif la recherche d'un équilibre entre les différents espaces
  - ⇒ Concilier les différents usages de la forêt : production, fonction écologique, potentiel de diversification énergétique, etc.
- **Afin de rechercher une cohérence à plus grande échelle favoriser le partage des expériences dans le domaine de la prise en compte des paysages, du patrimoine et de la limitation de la consommation d'espace avec les territoires et SCoT voisins.**

# Préserver les unités paysagères et le patrimoine local



Fixer un objectif de réduction de la consommation des surfaces à vocation agricole dans le SCOT

Promouvoir un développement urbain qualitatif respectueux de l'esprit des lieux (bourgs, hameaux,...)

- Bourgades
- Bastides
- Castelnaux
- Villages "urbains"
- Reste du territoire : Villages ruraux

... et de chacune des unités paysagères (prise en compte des spécificités locales)

- Limites des unités paysagères
- Unités paysagères
- Bourgs - centres

